

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'INSTITUT
MEDICO EDUCATIF LES MOULINS BLANCS POUR LA
MISE EN PLACE D'ACTIONS CULTURELLES AUTOUR DE
LA MEDIATION ANIMALE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Etablissements culturels de desserte et de proximité, ayant vocation à dispenser un service public gratuit, les Services des Médiathèques Cismonte et Pumonte et leurs annexes, au nombre de 5, mettent en œuvre les politiques territorialisées de lecture publique notamment en milieu rural, ayant pour objectif, l'accès du plus grand nombre à la culture, à la lecture, et à l'information sur tous les supports.

Ces médiathèques territoriales peuvent également se prévaloir d'être aujourd'hui un des moteurs du développement culturel sur notre territoire, plaçant le livre et autres supports documentaires et multimédias comme pivots culturels, en témoignent les différentes animations et manifestations qu'elles mettent en œuvre tout au long de l'année. Ainsi, ces établissements, évoluent de plus en plus, comme fournisseurs de moments culturels et non plus simplement de collections, conjuguant ainsi action culturelle et action sociale.

Présentation du Projet d'expérimentation de médiation animale

Au titre de ses politiques publiques en matière de Culture et Santé, la Collectivité de Corse, constatant la nécessité de rapprocher la culture de publics éloignés, décide la mise en œuvre sans incidence financière, d'une expérimentation avec la réalisation d'ateliers culturels et artistiques basés sur la médiation animale. Cette expérimentation est portée par le Service des Médiathèques de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'établissement Institut Médico Educatif (IME) « Les Moulins Blancs » à Aiacciu, dans ses locaux ou lors d'activités externes.

L'IME « Les Moulins Blancs » est géré par l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés), association loi 1901 déclarée à la préfecture le 9 juillet 1964 sous le numéro 41064 et a été inauguré en 1964. Cet établissement a été créé afin de répondre aux difficultés pour certains parents ne trouvant pas d'établissement pouvant accueillir leurs enfants en situation de handicap et répondant à leurs attentes spécifiques.

L'association travaille depuis sa création à répondre aux attentes des usagers et de leur famille. Elle défend des valeurs :

- Le respect de la personne,
- L'équilibre entre la famille et l'institution,
- La complémentarité entre adhérents et professionnels,
- La solidarité et la tolérance.

Elle a pour objectifs de :

- . Promouvoir l'accueil, la solidarité et la convivialité entre les familles marquées par cette communauté de destin.
- . Défendre les droits des usagers fréquentant l'association.
- . Mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement moral, physique et intellectuel des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.
- . Créer, gérer et développer les établissements et services spécialisés nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs.

En fonction du Projet Individuel de chacun des bénéficiaires, l'Institut Médico-Educatif « Les Moulins Blancs » désigne la ou les personnes appelées à encadrer conjointement l'activité proposée. Le projet est élaboré en équipe pluridisciplinaire.

Concernant le projet d'expérimentation de médiation animale, un agent du service des médiathèques du Pumont de la Collectivité de Corse spécialisée dans cette approche sera invité à « participer » à l'élaboration de celui-ci en remettant au chef de service un « écrit » concernant la manière dont il envisage son action au sein de la structure et en faisant un compte rendu régulier sur la participation de l'utilisateur ».

Les équipes des Services des Médiathèques viendront en support de l'agent pour enrichir la dimension culturelle et rappeler l'importance de l'utilisation du livre comme médium de transmission de savoir et de plaisir.

Le référent de l'utilisateur informera l'agent de la Collectivité de Corse des modifications et/ou évolutions du projet individuel de la personne.

La médiation animale

La Delta Society, organisme international fondé aux USA en 1981, définit la **Thérapie Facilitée par l'Animal** comme « une intervention dirigée dans laquelle la rencontre spécifique avec l'animal fait partie intégrante du processus de soins dans les hôpitaux, les maisons de retraite et autres établissements thérapeutiques et sous les conseils d'un thérapeute, de médecin ou toutes personnes sortant d'un cursus médico-social.

La T.F.A. est un programme formel, visant à améliorer le bien-être humain sur le plan physique, social, émotionnel ou cognitif, par l'introduction d'un ou plusieurs animaux dans l'environnement immédiat d'un individu ou d'un groupe, au sein d'une relation triangulaire, entre le « zoothérapeute » ou le médiateur et la personne bénéficiaire.

L'AFIRAC (Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie) définit les **Activités Associant l'Animal** comme « l'introduction d'un animal au sein d'une démarche : qu'elle soit éducative, sociale, ludique, en veillant à ne pas nuire au(x) sujet(s) bénéficiaire(s), ni à l'animal, ni aux intervenants, ni à la structure ».

A proprement parler les Activités Associant l'Animal ne sont donc pas thérapeutiques, mais plutôt récréatives, éducatives ou motivationnelles.

Au sein des activités associant l'animal, se trouvent les animaux d'assistance tel le chien guide d'aveugle, se trouve également le chien éduqué par l'association Handi'chiens pour personne handicapée moteur. Les chiens médiateurs et les chiens

visiteurs qui rendent des visites ponctuelles dans certains lieux de soins, effectuant quelques animations, visant à améliorer la qualité de vie des résidents.

Ainsi, l'expérimentation voulue par la Collectivité de Corse, au sein des établissements spécialisés est donc précisément une activité facilitée par l'animal (AAA), en l'occurrence un chien, se revendiquant de cette approche.

Déroulement du projet

Pour l'année 2019, il est proposé de mettre en place des « activités » individuelles ou en petit groupe (4 personnes maximum) le mardi de 13h30 à 14h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Ces activités seront co-encadrées par Mme Leslie Orsatti, Agent de la Collectivité de Corse, et un(e) éducateur (trice) de l'IME « Les Moulins Blancs ».

A l'issue de cette phase d'expérimentation et de sensibilisation, et si celle-ci s'avère porteuse pour un public en situation de handicap, la démarche pourra être élargie à d'autres structures de santé partenaires qui placent la culture comme un élément moteur de leur projet d'établissement.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette démarche d'expérimentation et de m'autoriser à signer ce partenariat avec l'IME « Les Moulins Blancs » à Ajaccio.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.